

**PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

commune nouvelle de Mont Lozère et Goulet

**Mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de  
Allier Est, Allier Ouest, Serre, Chabasse, Devez, le Mas, la Rochette Hérals et  
le Rocher situés sur le territoire de la commune déléguée de Chasseradès,**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF BCPPAT-2018-351-0001 du 17 décembre 2018, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable d'Allier Est, Allier Ouest, Serre, Chabasse, Devez, le Mas, La Rochette Hérals et le Rocher, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune nouvelle de Mont Lozère et Goulet – commune déléguée de Chasseradès - sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité des captages précités et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune nouvelle de Mont-Lozère et Goulet – commune déléguée de Chasseradès - **du lundi 14 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus.**

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune nouvelle de Mont-Lozère et Goulet.

M. Yves HEBRARD, ingénieur des mines à la retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie déléguée de Chasseradès :

- le lundi 14 janvier 2019 de 9 h à 12 h,
- le jeudi 31 janvier 2019 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 15 février 2019 de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie déléguée de Chasseradès aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
  - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie déléguée de Chasseradès,
  - soit adressées, par écrit, à la mairie de Mont-Lozère et Goulet – Route du Mont Lozère – 48190 Le Bleynard - à l'attention de M. Yves Hébrard, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité de captages publics d'AEP de la commune nouvelle de Mont-Lozère et Goulet – Mairie déléguée de Chasseradès,
  - soit exprimées au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Mont-Lozère et Goulet, en mairie déléguée de Chasseradès ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques), pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

*signé*

Thierry OLIVIER